

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 février 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 5, 6 et 7 février 2018**

**2018 DASES 43 G** Subventions (91.000 euros) et convention avec les associations LE PAPOTIN, PRO AID AUTISME, SERVICE PLUS A LA PERSONNE et TURBULENCES.

**M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 23 janvier 2018 par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, propose d'attribuer une subvention aux associations suivantes : Le Papotin – Fenêtre sur la Ville, Pro Aid Autisme, Service Plus à la Personne, Turbulences ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas NORDMAN, au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 10 000 euros est attribuée à l'association « Le Papotin Fenêtre sur la Ville » (92), simpa : 20777, dossier 2018\_02783, pour l'année 2018.

Article 2 : Une subvention de 8 000 euros est attribuée à l'association « Pro Aid Autisme » (9è), simpa : 72561, dossier 2018\_04336, pour l'année 2018.

Article 3 : Une subvention de 18 000 euros est attribuée à l'association « Service Plus à la Personne » (7è), simpa : 39421, dossier 2018\_03895, pour l'année 2018.

Article 4 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « Turbulences » (11è), simpa : 18299, dossier 2018\_02912, pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 55 000 euros, pour l'année 2018.

Article 5 : La dépense correspondante sera imputée sur la rubrique 4251 destination 425008, chapitre 65, nature 6574 ligne DF34007 du budget de fonctionnement de l'année 2018 du Département de Paris et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**



**Anne HIDALGO**